

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## CLUB DE LOISIRS LA RÉCRÉ DU SAMEDI

### Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour but d'établir les règles de fonctionnement et de vie au sein du club de loisirs « La Récré du Samedi ». Il a pour vocation d'assurer la sécurité, le bien-être et le bon déroulement des activités proposées aux enfants accueillis.

### Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour but d'établir les règles de fonctionnement et de vie au sein du club de loisirs « La Récré du Samedi ». Il a pour vocation d'assurer la sécurité, le bien-être et le bon déroulement des activités proposées aux enfants accueillis.

### Article 2 : Horaires et organisation de la journée

#### 2.1 Horaires d'accueil

Le club accueille les enfants selon trois formules horaires adaptées :

- **Matinée** : de 9h15 à 11h45
- **Journée complète** : de 9h15 à 17h30
- **Après-midi** : de 13h00 à 17h30

Les enfants doivent impérativement être déposés et récupérés dans ces créneaux horaires afin d'assurer la sécurité et l'organisation des activités.

#### 2.2 Déroulement de la journée

Matinée (9h15 – 11h45) : Accueil des enfants à partir de 9h15, suivi de jeux d'accueil et d'une activité principale jusqu'à 11h45.

Repas (12h00 – 13h15) : Le repas est pris en commun entre 12h00 et 13h15.

Temps calme (13h15 – 13h45) : Après le repas, un temps calme est prévu pour permettre aux enfants de se reposer ou de participer à des activités calmes (lecture, dessins).

Jeux extérieurs (13h45 – 14h15) : Si la météo le permet, un moment est consacré aux jeux en plein air, sous la surveillance constante des animateurs.

Après-midi (14h15 – 17h30) : Reprise des activités ludiques, sportives ou créatives jusqu'à 17h30. Un goûter est prévu vers 16h00. La journée se termine par un départ progressif.

### **Article 3 : Inscription, présence et ponctualité**

- Les inscriptions sont à faire auprès de l'équipe de direction, soit par message au 07.83.57.01.22, par mail à l'adresse [cdl.larecre@gmail.com](mailto:cdl.larecre@gmail.com) ou via le Portail Familles.
- En cas d'absence ou de retard, il est indispensable de prévenir le plus tôt possible afin d'adapter l'encadrement.
- Le respect des horaires de dépôt et de récupération est primordial. Les retardataires peuvent entraîner des désagréments pour l'organisation et la sécurité.

### **Article 4 : Santé et sécurité**

#### **4.1 Informations médicales**

Les parents doivent informer l'équipe de tout problème de santé, allergies, traitements médicaux ou besoins particuliers de leur enfant, lors de l'inscription et tout changement doit être signalé immédiatement.

Un dossier médical à jour doit être fourni.

#### **4.2 Prise en charge des soins**

L'équipe est formée aux premiers secours. En cas de besoin, les parents seront contactés rapidement. Aucune administration de médicament ne sera effectuée sans autorisation écrite préalable.

#### **4.3 Hygiène et prévention**

Les règles d'hygiène sont strictement respectées. Les enfants sont encouragés à se laver les mains régulièrement, notamment avant le repas et après les activités extérieures.

### **Article 5 : Comportement et vie collective**

- Le respect mutuel entre enfants, animateurs et encadrants est une règle fondamentale.
- Tout comportement agressif, violent ou discriminatoire ne sera pas toléré et pourra entraîner un avertissement voire une exclusion temporaire ou définitive.
- Les enfants doivent respecter le matériel et les locaux. Toute dégradation pourra être prise en compte.

- L'entraide, la coopération et la participation active aux activités sont encouragées.

#### **Article 6 : Vêtements et matériel**

- Les enfants doivent porter des vêtements confortables, adaptés aux activités et à la météo.
- Il est recommandé de prévoir un change complet en cas de besoin.
- Pour les jeux extérieurs, prévoir des chaussures fermées et des vêtements adaptés (veste, casquette, etc.).
- Le club n'est pas responsable des objets personnels perdus ou endommagés. Il est conseillé de limiter les objets de valeur.

#### **Article 7 : Repas et goûter**

- Le repas du midi est organisé sur place ou apporté par les familles selon les formules proposées.
- Les enfants doivent respecter les règles d'hygiène pendant les repas.
- Le goûter est proposé vers 16h00 et inclus dans la journée complète et l'après-midi.
- Merci d'informer l'équipe de tout régime alimentaire particulier.

#### **Article 8 : Responsabilité des parents**

- Les parents restent responsables de leurs enfants jusqu'à leur prise en charge par les animateurs et dès la récupération.
- Ils s'engagent à respecter les horaires et à informer rapidement de tout changement.
- En cas d'urgence, les parents autorisent l'équipe à prendre les mesures nécessaires pour la santé et la sécurité de l'enfant.

#### **Article 9 : Dispositions diverses**

- Toute modification du règlement sera communiquée aux familles.
- Ce règlement est établi dans le but d'assurer un cadre sécurisant, respectueux et épanouissant pour tous les enfants accueillis.

Signature des responsables légaux